2A DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 7 rue Stéphane Hessel - Zac des Meuniers
95550 BESSANCOURT
835 405 689 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2026 - Pouvoirs

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2026 s'élevant à 700 821 euros de la manière suivante :

- La totalité en distribution de dividendes	700 821 euros
- En complément de la distribution, par prélèvement du compte « autres réserves »	1 099 179 euros
Soit un total de distribution de dividendes de	1 800 000 euros
Soit 30 euros par action	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er août 2026.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Président.

L'Assemblée Générale précise que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la somme de 30 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à la somme de 1 799 970 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont

le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Distribution	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
31 janvier 2025	-	-	-
31 janvier 2024	-	-	-
31 janvier 2023	600 600,00 euros, Soit 10,01 euros par action	10,01 euros	600 589,99 euros

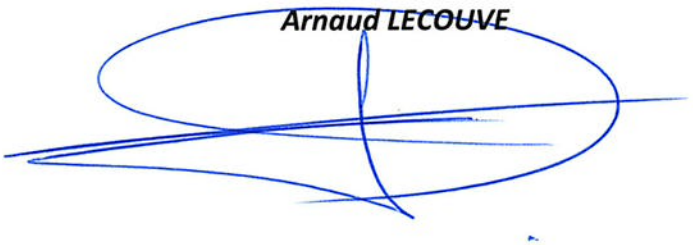
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société XL1 Avocats, dont le siège social est situé 5 avenue Bertie Albrecht, 75008 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 405 350 398, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
La Société LG4
Arnaud LECOUVE



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2A DISTRIBUTION** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 7 RUE STEPHANE HESSEL 95550 BESSANCOURT — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 3 5 4 0 5 6 8 9 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31012026 Net 3	N-1 31012025 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 690	AG 7 690		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 186 875	AQ 820 491	366 384	485 572
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	560 813	AS 453 010	107 803	146 009
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 296 771	AU 1 877 792	1 418 980	1 092 868
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	9 900	AW	9 900	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	364 477	CT	364 477	330 294
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	136 899	BI	136 899	135 386
		TOTAL (II)	BJ	**5 563 426**	BK **3 158 983**	**2 404 443**	**2 190 128**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 095 126	BU	1 095 126	1 178 977
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	139 069	BY 32 633	106 436	81 437
		Autres créances (3)	BZ	2 154 409	CA	2 154 409	1 384 776
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	2 137 896	CG	2 137 896	1 999 522
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	51 274	CI	51 274	55 811
		TOTAL (III)	CJ	**5 577 774**	CK **32 633**	**5 545 141**	**4 700 523**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**11 141 200**	1A **3 191 616**	**7 949 585**	**6 890 651**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 418

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 2A DISTRIBUTION** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 600 000)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60 000	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 472 303	865 672
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**700 821**	**606 630**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**2 833 124**	**2 132 303**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 785 641	1 886 741
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	81 695	6 816
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 681 833	2 387 917
	Dettes fiscales et sociales	DY	488 409	452 242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	76 280	23 186
	Autres dettes	EA	2 603	1 446
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**5 116 460**	**4 758 348**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**7 949 585**	**6 890 651**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 733 060	3 361 094
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2A DISTRIBUTION** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	34 413 369	FB		FC	34 413 369	34 050 165
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	137 655	FH		FI	137 655	161 261
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**34 551 024**	FK		FL	**34 551 024**	**34 211 426**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 957	31 684
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		8 214
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 951	10 514
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**34 559 932**	**34 261 838**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	26 686 893	26 619 650
	Variation de stocks (marchandises)*					FT	83 851	92 093
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	49 601	49 343
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 877 929	3 965 438
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	199 572	196 802
	Salaires et traitements *					FY	1 749 409	1 652 172
	Cotisations sociales (10)					FZ	480 365	428 350
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	488 479	482 978
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	32 633	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	17 887	21 133
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**33 666 619**	**33 507 960**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**893 313**	**753 878**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	63 034	54 539
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	104	137
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**63 138**	**54 677**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	31 845	32 663
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**31 845**	**32 663**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**31 293**	**22 014**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**924 605**	**775 892**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS 2A DISTRIBUTION** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		58 990
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		29 713
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**29 277**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	223 784	198 539
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**34 623 069**	**34 375 505**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**33 922 248**	**33 768 875**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**700 821**	**606 630**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 099	3 234
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PENALITES		
CESSION D'IMMOS		
AVOIR FOURNISSEUR		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/02/2025** au **31/01/2026**

ANNEXE AUX COMPTES

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **7 949 585** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

 - un total produits de **34 623 069** euros
 - un total charges de **33 922 248** euros

 - dégage un résultat de **700 821** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/02/2025**
- finit le **31/01/2026**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 2A DISTRIBUTION** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 949 585** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **34 623 069** euros et un total **charges** de **33 922 248** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **700 821** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2025** et finit le **31/01/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	7 690					7 690
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**7 690**					**7 690**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	1 186 875					1 186 875
	Instal technique, matériel outillage industriels	559 283		1 530			560 813
	Instal., agencement, aménagement divers	2 400 066		650 101			3 050 166
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	241 038		5 567			246 605
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			9 900			9 900
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 387 262**		**667 098**			**5 054 359**
FINANCIERES	Participations	330 294		34 183			364 477
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	135 386		1 514			136 899
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	465 680		35 697			501 376
	TOTAL	4 860 632		702 794			5 563 426

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			7 690			7 690
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**7 690**			**7 690**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			701 304	119 187		820 491
	Instal technique, matériel outillage industriels			413 274	39 736		453 010
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 410 910	300 387		1 711 297
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			137 325	29 169		166 494
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**2 662 813**	**488 479**		**3 151 292**
	TOTAL			**2 670 503**	**488 479**		**3 158 983**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2026
Emprunts	Emprunts	credit coop et BPI	3 530 000	1 081 183
		TOTAL	**3 530 000**	**1 081 183**

Capital social

	31/01/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	60 000,00	10,0000	600 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**60 000,00**	**10,0000**	**600 000,00**

Effectif moyen

	31/01/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires		
	Employés	58	
	Ouvriers		
	TOTAL	**62**	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/01/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	136 899		136 899
	Clients douteux ou litigieux	418		418
	Autres créances clients	138 652	138 652	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 873	1 873	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	191 815	191 815	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 646 494	1 646 494	
	Débiteurs divers	313 827	313 827	
	Charges constatées d'avance	51 274	51 274	
	TOTAL DES CREANCES	**2 481 652**	**2 344 334**	**137 317**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/01/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 785 641	402 240	1 221 220	162 181
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 681 833	2 681 833		
	Personnel et comptes rattachés	211 622	211 622		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 740	120 740		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 860	1 860		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	154 187	154 187		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 280	76 280		
	Groupe et associés	81 695	81 695		
	Autres dettes	2 603	2 603		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**5 116 460**	**3 733 060**	**1 221 220**	**162 181**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	387 026			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	488 555			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	6 816			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/01/2025	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/01/2026
Capital social	600 000				600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	60 000				60 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	865 672	606 630			1 472 303
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	606 630	(606 630)		700 821	700 821
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 132 303**			**700 821**	**2 833 124**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 132 303

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 132 303

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 700 821

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	34 413 369		34 413 369
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	137 655		137 655
TOTAL	**34 551 024**		**34 551 024**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/01/2026	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		924 605		**924 605**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		**924 605**		**924 605**

(1) après retraitements fiscaux.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/01/2026	31/01/2025	%	%	31/01/2026	31/01/2025	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes								
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Stocks et En-cours

	31/01/2026	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	1 095 126	1 178 977		83 851
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	1 095 126	1 178 977		83 851

2A DISTRIBUTION - SAS
ZAC Des Meuniers
7, Rue Stéphane Hessel
95 550 BESSANCOURT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 Janvier 2026

Emmanuel DELAUBERT
Commissaire aux Comptes
14, Avenue de Creully
14 000 CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Janvier 2026

Aux associés de la société « 2A DISTRIBUTION »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2A DISTRIBUTION SAS relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2026 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Caen, le 10 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes

Emmanuel DELAUBERT

